

FICHE DE POSTE

Agent technique polyvalent

1. IDENTIFICATION DU POSTE

- **Cadre d'emplois** : Adjoints techniques territoriaux
 - **Grade** : Adjoint technique territorial
 - **Filière** : Technique
 - **Service** : Service technique communal
 - **Collectivité** : Commune de Guewenheim
 - **Temps de travail** : Temps complet – 35 heures par semaine
 - **Responsable hiérarchique direct** : Adjoint en charge des services techniques / Maire
 - **Lieu d'exercice** : Ensemble du territoire communal
-

2. FINALITÉ DU POSTE

L'agent technique polyvalent assure l'entretien, la maintenance et la mise en valeur du patrimoine communal, des bâtiments, des espaces publics et des équipements municipaux.

Il participe au bon fonctionnement des services municipaux et contribue à la qualité du cadre de vie des habitants.

3. MISSIONS PRINCIPALES

Entretien des espaces publics et espaces verts

- Tonte, débroussaillage et fauchage ;
- Taille des végétaux, élagage et abattage si nécessaire ;
- Entretien des massifs, plantations et fleurissement communal ;
- Arrosage et entretien courant des espaces verts ;
- Désherbage manuel ou mécanique ;
- Ramassage des feuilles mortes ;
- Nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Voirie et domaine public

- Réalisation de petits travaux de voirie ;
- Entretien des chaussées, chemins, trottoirs, fossés et caniveaux ;
- Pavage et travaux d'enrobage ponctuels ;
- Mise en place et entretien de la signalisation horizontale et verticale ;
- Salage et déneigement des voies communales ;
- Réparations et aménagements du domaine public.

Entretien des bâtiments communaux

- Travaux de maintenance de premier niveau :
 - peinture,
 - plomberie simple,
 - serrurerie,
 - petite maçonnerie,
 - menuiserie,
 - électricité de premier niveau ;
- Contrôle et entretien courant des équipements communaux.

Entretien du matériel et des véhicules

- Utilisation, nettoyage et entretien courant du matériel technique ;
- Maintenance de premier niveau des véhicules et outils ;
- Gestion et rangement du matériel et de l'outillage ;
- Signalement des dysfonctionnements et besoins de réparation.

Propreté et gestion des déchets

- Nettoyage des espaces publics ;
- Participation à la collecte des déchets verts et encombrants ;
- Manipulation et stockage des déchets dans le respect des consignes de sécurité.

Manifestations et logistique

- Installation et rangement du matériel lors des manifestations communales ;
- Mise en place des barrières, tables, chaises et équipements ;
- Participation à la logistique des événements organisés par la commune.

Missions spécifiques et interventions ponctuelles

- Conduite de véhicules et engins techniques selon habilitations ;
- Participation aux interventions d'urgence ;
- Astreintes ponctuelles selon les nécessités du service ;
- Polyvalence sur l'ensemble des missions du service technique.

4. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Relations de proximité avec les administrés ;
- Participation à l'embellissement de la commune ;
- Travail en collaboration avec les élus et les autres services communaux ;
- Participation au maintien de la sécurité et de la propreté des espaces publics.

5. COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs

- Connaissances de base en espaces verts, voirie et bâtiment ;
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Connaissance du fonctionnement des matériels techniques et engins ;
- Notions de lecture de plans, notices et consignes techniques ;

Savoir-faire

- Réaliser des travaux manuels variés ;
- Utiliser les outils, matériels et engins en sécurité ;
- Détecter les dysfonctionnements d'un équipement ;
- Organiser son travail et gérer les priorités ;
- Appliquer les consignes techniques et les normes en vigueur ;
- Mesurer les limites de son intervention et rendre compte.

Savoir-être

- Polyvalence et autonomie ;
- Sens du service public ;
- Esprit d'équipe ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Discrétion professionnelle ;
- Disponibilité et réactivité ;
- Bon relationnel avec les habitants, les élus et les partenaires ;
- Respect des consignes et de la hiérarchie ;
- Bonne résistance physique.

6. CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail à l'intérieur et à l'extérieur, par tous temps et en toutes saisons ;
 - Travail seul ou en équipe ;
 - Horaires types : 7/8h-12h – 13h-15h30/16h30 (variation été/hiver) – 1 heure de pause méridienne
 - Possibilité d'interventions ponctuelles en dehors des horaires habituels ;
 - Port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) ;
 - Manipulation d'outillage motorisé et d'appareils bruyants ou vibrants ;
 - Manipulation ponctuelle de produits irritants ou nocifs dans le respect des règles de sécurité ;
 - Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage...) ;
 - Port et manutention de charges ;
 - Exposition à certaines contraintes physiques :
 - station debout prolongée,
 - gestes répétitifs,
 - travail courbé ou agenouillé,
 - travail en températures élevées ou basses ;
 - Respect des règles de sécurité liées au travail isolé.
-

7. PROFIL RECHERCHÉ

- Formation ou expérience dans les métiers techniques appréciée ;
 - Expérience en collectivité territoriale souhaitée ;
 - Permis B indispensable ;
 - Permis BE, CACES ou habilitations techniques appréciés.
-

8. MOYENS MIS À DISPOSITION

- Véhicules et matériels techniques communaux ;
 - Outillage électroportatif et thermique ;
 - Produits d'entretien et équipements techniques ;
 - Équipements de protection individuelle ;
 - Fiches de données de sécurité.
-

9. RELATIONS FONCTIONNELLES

Relations hiérarchiques

- Sous l'autorité de l'Adjoint en charge des services techniques et du Maire.

Relations internes

- Collaboration avec les élus, les agents communaux, le secrétariat de mairie et les autres services municipaux.

Relations externes

- Contacts réguliers avec les habitants, associations, entreprises, partenaires publics et privés, collectivités voisines et communauté de communes.
-

10. ÉVOLUTION POSSIBLE

- Développement des compétences techniques par la formation ;
- Évolution vers des fonctions de référent technique ou responsable d'équipe selon l'organisation de la collectivité.